

Services techniques municipaux

Rapport d'activités 2021-2022-2023

Quelques chiffres extraits du rapport d'activités des Services techniques municipaux présenté en séance de ce Conseil municipal :

- 8 services (direction, production alimentation eau potable, réseaux eau et assainissement, traitement des eaux usées, fêtes et cérémonies, propreté urbaine, bâtiments, espaces verts)
- 71 agents répartis sur 13 sites d'exploitation
- 12 équipements et 136 km de réseaux à contrôler pour l'eau potable, 23 postes de relevages et 62 km de réseaux pour les eaux usées
- 674 000 m³ d'eau potable produite et 1 127 000 m³ d'eaux usées traitées en 2023
- 57 870 m² de bâtiments communaux et 743 500 m² d'espaces verts à entretenir
- + 66,50% de travaux réalisés en régie entre 2021 et 2023
- INCIVILITÉS : 130m² de graffitis à nettoyer, 7 tonnes de déjections canines et 27 tonnes de déchets sauvages ramassées en 2023

En savoir plus : www.ville-figeac.fr/services-municipaux



Conseil municipal 2024 Ville de Figeac n°1 – 26 février 2024

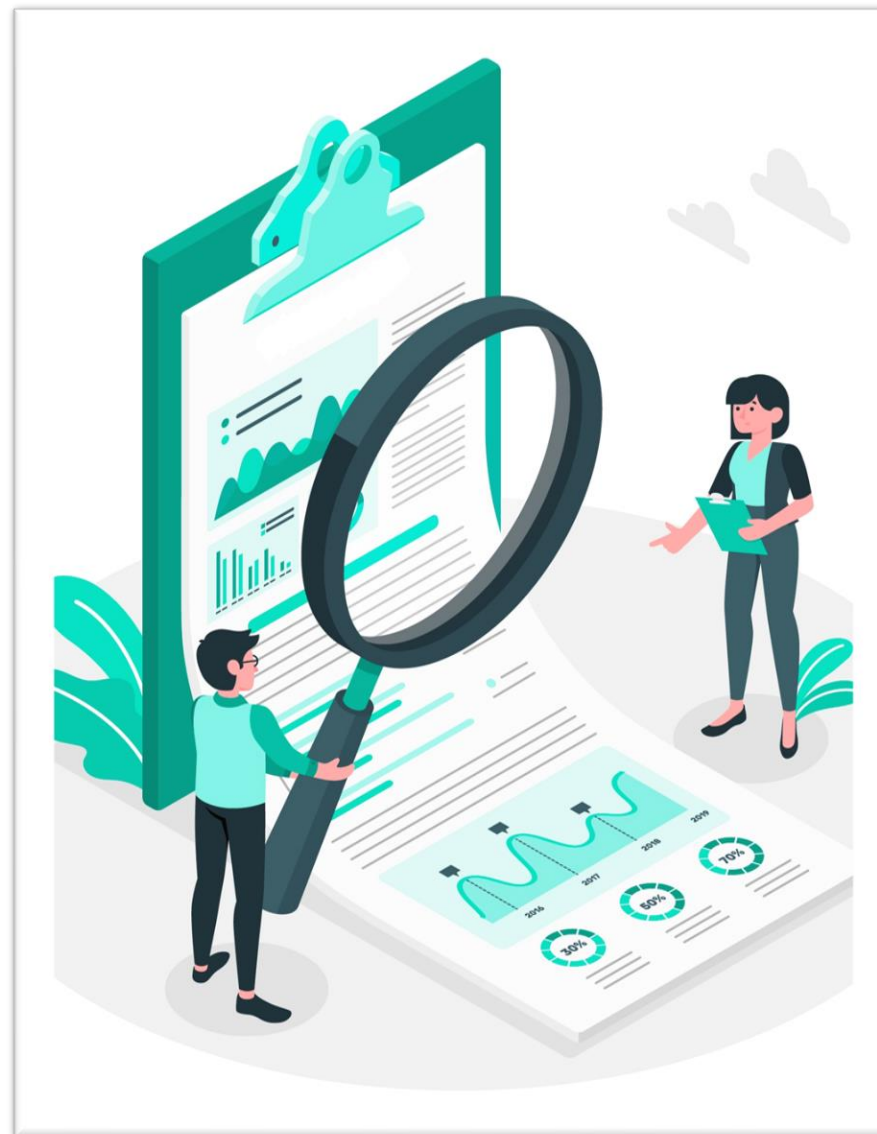


Orientations budgétaires 2024

Le Rapport d'orientations budgétaires (ROB) précède le vote du Budget. Il a pour objectif de présenter le contexte économique, réglementaire et législatif du prochain budget de la commune. Il permet également d'exposer les indicateurs économiques ainsi que les grandes lignes de la stratégie budgétaire de la collectivité.

Les grands principes qui guideront le budget prévisionnel 2024 soumis au vote lors du Conseil municipal du 18 mars :

- Ne pas augmenter les taux des impôts communaux pour la 13^e année consécutive
- Absorber la hausse des coûts de l'énergie, des denrées alimentaires, des matériaux etc., sans augmenter de plus d'1% les dépenses de fonctionnement
- Acter la faisabilité financière des projets de la Municipalité à fiscalité constante au regard :
 - du plan pluriannuel d'investissements (PPI)
 - des indicateurs financiers (épargne nette + délai de désendettement, lequel est relativement très faible aujourd'hui grâce à la gestion financière rigoureuse de la commune)
 - des efforts qui seront entrepris pour optimiser le subventionnement des projets et répondre aux appels à projets des financeurs



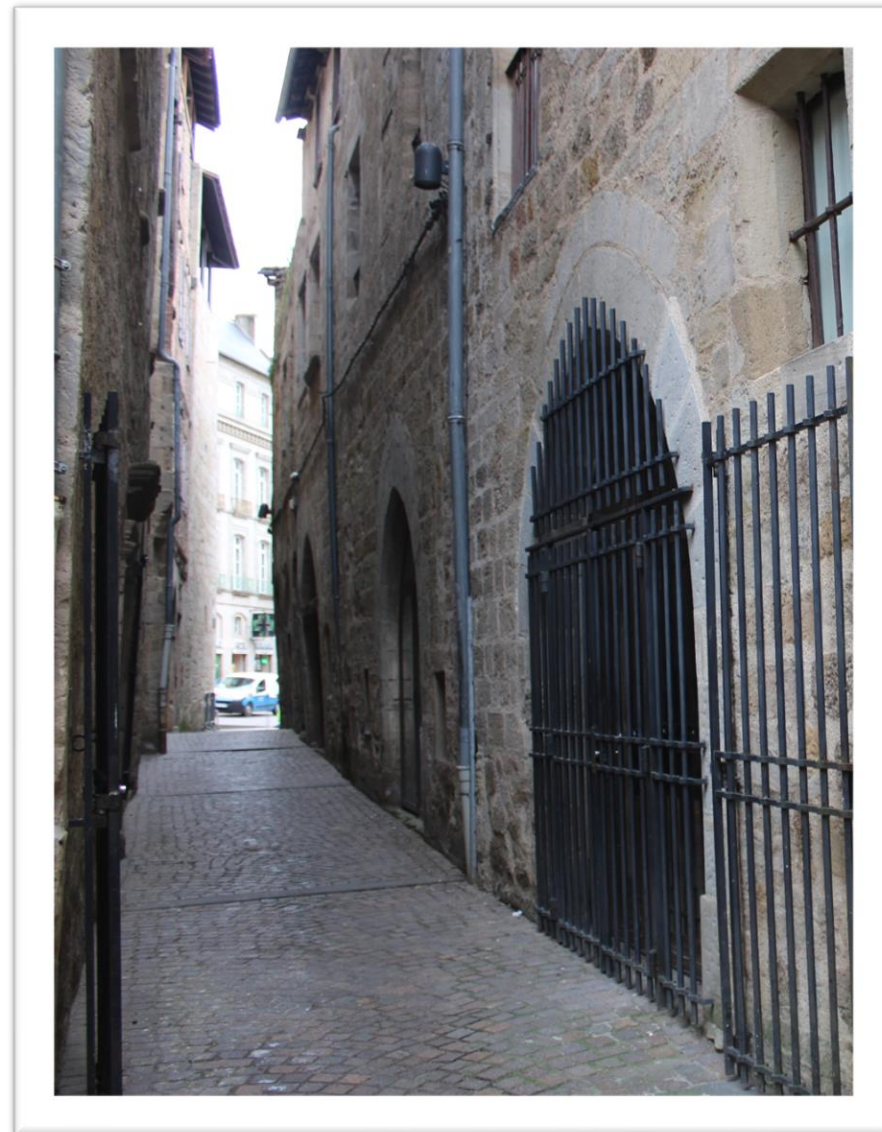
Dénomination de l'Annexe du Musée

La salle d'exposition annexe au Musée Champollion – Les Écritures du Monde, située rue des Frères Champollion, s'appelle désormais la « Salle Zoraïde Chéronnet-Champollion ».

Zoraïde Chéronnet-Champollion (1824-1889) est la fille unique de Jean-François Champollion, le déchiffreur des hiéroglyphes natif de Figeac.

Editrice des écrits de son père, elle fit don à la commune de plusieurs objets et documents aujourd'hui conservés au musée.

Le dévoilement de la plaque relative à cette nouvelle dénomination se déroulera le 8 mars prochain, à 18h, dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes et en ouverture de la manifestation, Féminin Pluriel·les.



Evolution du plan de stationnement

Axe 3 « Action Cœur de ville »

Afin de faciliter le stationnement dans le centre-historique, et plus largement l'accès aux commerces, aux services et aux habitations de ce secteur, l'expérimentation d'un nouveau plan de stationnement est approuvée. Sa mise en place pourrait débiter à l'automne.

Pour favoriser la rotation des véhicules et limiter les voitures ventouses dans le centre-historique, la révision de ce plan prévoit :

- 1800 places gratuites dans un rayon de 3 à 10 min à pied environ (= ¾ des places de stationnement de Figeac)
- La création de 16 places arrêts-minutes gratuites au plus près des commerces et des services
- Le redécoupage de l'actuelle zone payante en deux zones concentriques incluant la place de l'Estang et la place Sully :
 - Zone A (hypercentre // haut du boulevard Juskievewski – Place Vival – Place Michelet – Place de la Raison) : 300 places, une demi-heure gratuite, 1€ la première heure, 2 heures de stationnement maximum, 1 heure gratuite le samedi après-midi
 - Zone B (reste du centre-ville) : 280 places, une demi-heure gratuite, 0,50€ la première heure, 4 heures de stationnement maximum, 2 heures gratuites le samedi après-midi
- La mise en place d'un macaron résidents



Conseil municipal 2024 Ville de Figeac n°1 – 26 février 2024



Centre social et de prévention Nicole Paulo

Agrément CAF 2024-2028

Présentation du projet social 2024-2028 du Centre social et de prévention (CSP) Nicole Paulo pour son renouvellement d'agrément auprès de la Caisse d'Allocations familiales (CAF) du Lot.

Ce dernier est décliné en 4 thématiques :

- **IMPLICATION DES HABITANTS** => manifestations hors les murs, conseil de maison, ateliers cuisine « Popote et papote », actions partenariales...
- **ACCUEILS DU CSP** => collecte des demandes des habitants, accueil au point justice...
- **FAMILLES** => accueil au Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), sorties familles, accès aux vacances, ateliers parents/enfants, accompagnement à la scolarité, ateliers parentalité...
- **PRÉVENTION SPÉCIALISÉE** => Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, présence sociale, projet de jeunes et chantiers citoyens...



Conseil municipal 2024 Ville de Figeac n°1 – 26 février 2024



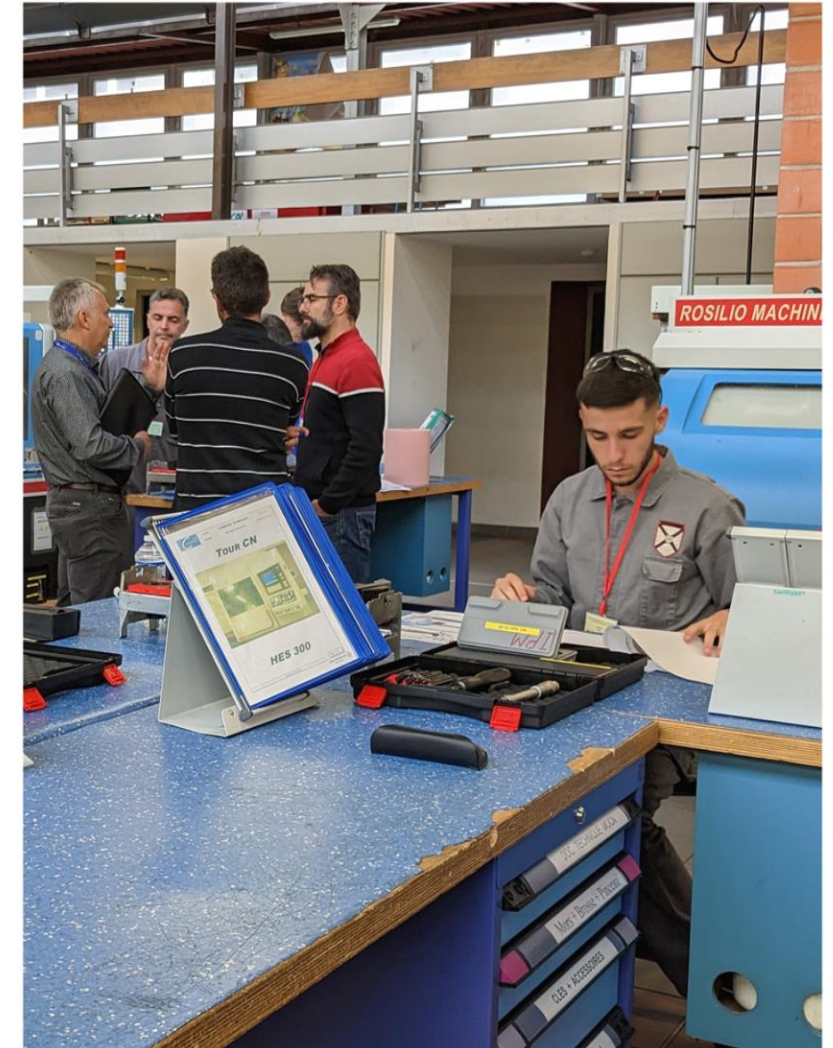
Lycée Champollion

Aide à l'organisation d'un concours national

Pour la 2^e année consécutive, la Ville apportera son soutien financier au Lycée Champollion pour l'organisation du concours général national d'usinage dont la finale se déroulera du 27 au 31 mai 2024 à Figeac.



Conseil municipal 2024 Ville de Figeac n°1 – 26 février 2024



Finale du Concours 2023.

École privée Jeanne d'Arc

Participation aux frais de fonctionnement

La loi impose aux communes la prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et élémentaires sous contrat (= école privée) dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

En 2024, la Ville versera donc la somme de 174 182 € à l'école primaire Jeanne d'Arc, au regard des effectifs des enfants de 3 ans et plus, scolarisés au sein de cet établissement et domiciliés sur la commune (soit 54 enfants en maternelle et 140 en élémentaire).



Occupation du domaine public

Adoption de la charte des terrasses

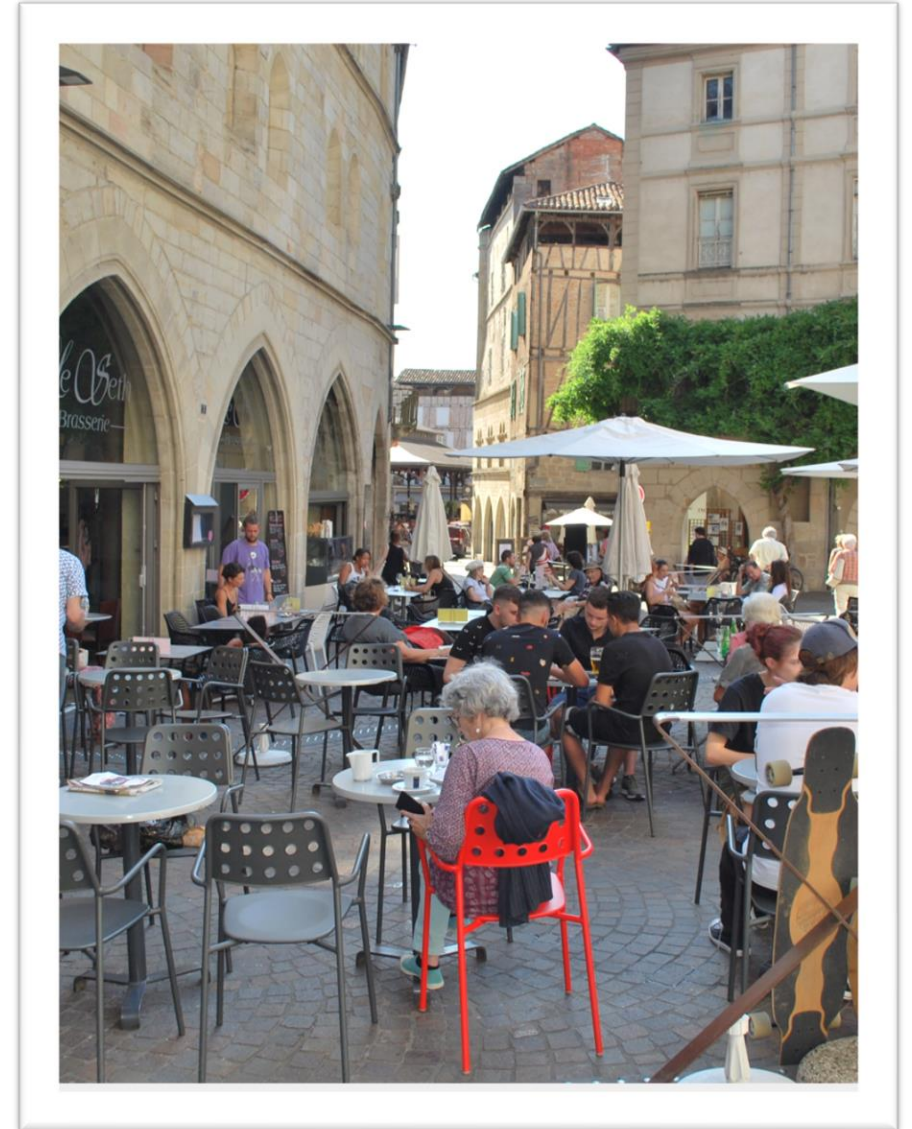
Dans le cadre de sa politique de mise en valeur de l'espace public, la Ville a travaillé à une "charte des terrasses, cafés et restaurants" à destination des commerçants et professionnels bénéficiant d'une autorisation d'occupation du domaine public dans le Site Patrimonial Remarquable (centre-historique), carrefour Saint Martin, Foirail, Place Besombes et quartier de la gare.

Cette charte s'inscrit dans la continuité des actions réalisées pour améliorer la qualité esthétique des terrasses et organiser de façon raisonnable et harmonieuse l'occupation du domaine public.

Elle regroupe un ensemble de prescriptions concernant les matériaux, couleurs, aspects des mobiliers, matériels de protection et accessoires préconisés.

Elle est le fruit d'une réflexion menée en collaboration avec les professionnels, les élus, l'Architecte des Bâtiments de France et les services municipaux.

Le suivi de son application sera assuré par une commission spécifique.



Place Carnot

Dénomination de l'impasse

L'impasse située place Carnot entre les n°15 et 27 ne portait pas de nom.

Afin de faciliter le repérage des secours, de la Poste et des autres services, le Conseil Municipal a dénommé cette voie « Impasse de la halle ».



Centre équestre de Nayrac

Conclusion d'un bail emphytéotique

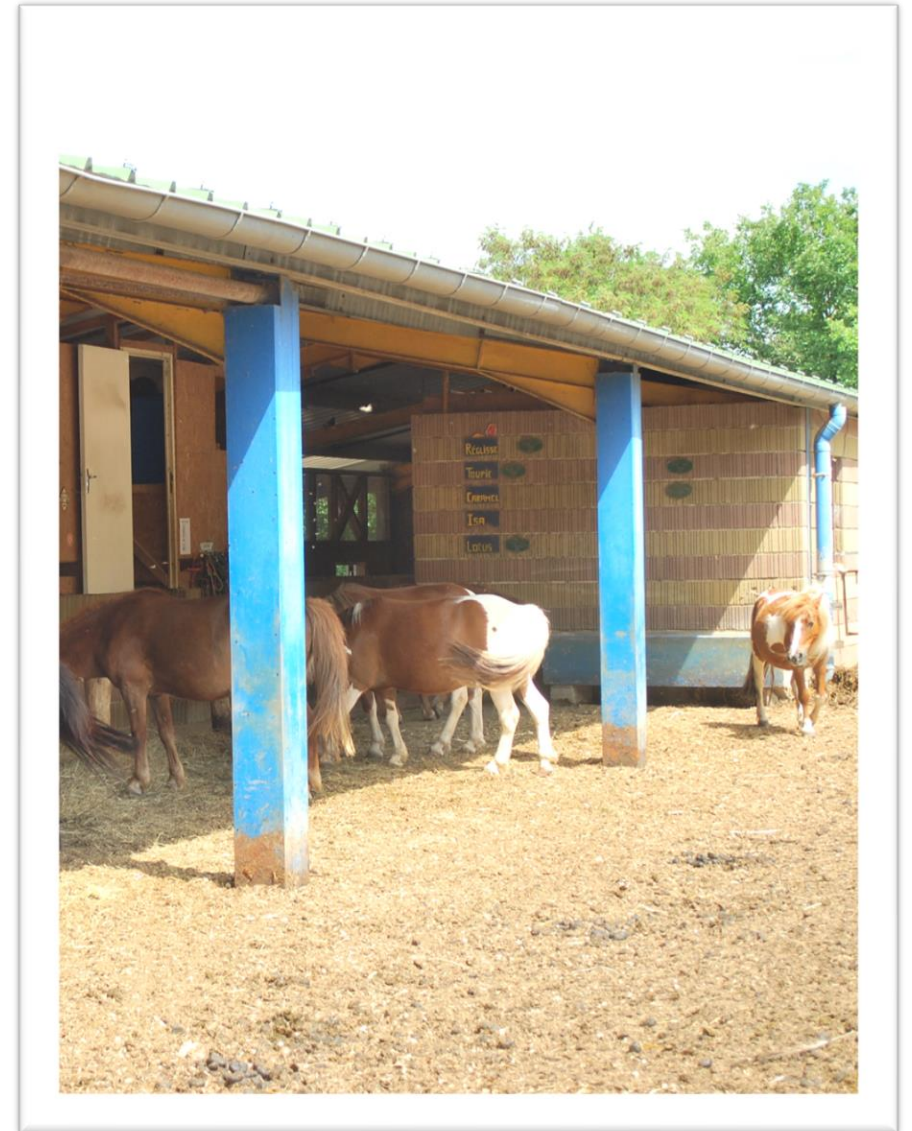
Le Centre équestre de Nayrac a été construit par la Ville dans les années 1980 afin de favoriser le développement de la pratique des sports équestres sur la commune.

Ces infrastructures ont été mises à la disposition de l'association « Club figeacois du poney et du cheval » par convention conclue en novembre 1988 pour une durée de 25 ans, convention reconduite fin 2013 pour une durée de 10 ans. Dans ce cadre, l'association en assure également la gestion et l'entretien.

Le Club souhaite devenir un centre d'examen et organiser sur ce site, en plus de ses activités actuelles, des sessions de préparation aux examens fédéraux et aux brevets d'État.

L'association se propose pour ce faire de réaliser des investissements.

Pour leur permettre d'obtenir, le cas échéant, des subventions ou des emprunts, la Ville a choisi de prolonger cette mise à disposition sur une durée de 30 ans à l'aide d'un bail emphytéotique, un autre régime juridique que celui privilégié jusqu'alors.



Parvis de la gare

Réintégration dans le domaine communal

Dans le prolongement de sa politique en faveur des mobilités (transports publics, pistes cyclables, plan de circulation, de stationnement...), la Ville a pour projet d'aménager un Pôle d'Échange Multimodal (PEM) sur le parvis de la gare ferroviaire où se connecteront les différents modes de déplacement (train, bus, voiture, vélo, marche à pied).

Pour poursuivre ces aménagements qui relèvent de ses attributions et être pleinement propriétaire, affectataire et gestionnaire de ce parvis, cet espace public – qui a déjà fait l'objet d'un aménagement provisoire pour la réouverture de la gare - est retiré des éléments à la charge de la Communauté de Communes du Grand Figeac au titre de sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » pour être réintégré dans la compétence communale.



Défense de la desserte ferroviaire du territoire

Considérant les nombreuses problématiques et défaillances sur la ligne ferroviaire Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) et la ligne Rodez-Paris passant par Figeac, le Conseil municipal a décidé d'interpeller à nouveau le Gouvernement, cette fois avec humour, en reprenant le vœu du Département du Lot qui demandait une déduction fiscale ou un crédit d'impôt modulés en fonction du nombre de trains Intercités ou de trains de nuit desservants les gares de Souillac, Gourdon, Cahors et Figeac.



Conseil municipal 2024 Ville de Figeac n°1 – 26 février 2024

